

**Arrêté temporaire n°25-AT-0131
Portant réglementation de la circulation**

RUE DUGUESCLIN

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU la demande en date du 10/09/2025 émise par HEMERY demeurant La Jaudronnière 85500 LES HERBIERS représentée par Monsieur Josué HEMERY aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux de remplacement de gouttière avec mise en place d'une nacelle rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 15/09/2025 au 20/09/2025 RUE DUGUESCLIN,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 15/09/2025 et jusqu'au 20/09/2025, 6 RUE DUGUESCLIN, un rétrécissement de chaussée, pour la mise en place d'une nacelle, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. Les véhicules venant de face ont la priorité de passage sur les autres véhicules. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, HEMERY.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 12 septembre 2025

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- HEMERY
- Le Maire de Sèvremont
- HERVOUET France
- Gendarmerie Pouzauges
- Poste Pouzauges
- SCOM 85
- Transport scolaire Pouzauges
- Centre de secours - Pouzauges
- Maire délégué de La Flocellière
- Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre
- Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur
- Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure
- Car du Bocage

ANNEXES:

Demande d'arrêté de circulation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Dépasser
véhicules légers
poids lourds



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom: ~~HEMERY~~ HEMERY

Prénom: JOSUE

Dénomination:

Représenté par:

Adresse Numéro:

Extension:

Nom de la voie:

LA SAUDRONNIÈRE

Code postal

85500

Localité:

LES HERBIERS

Pays:

FRANCE

Téléphone

0667

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger:

Courriel:

JH.RENOVE

@ GMAIL.COM

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom:

Prénom:

Adresse Numéro:

Extension:

Nom de la voie:

Code postal

Localité:

Pays:

Téléphone

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger:

Courriel:

@

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée: Autoroute n°

Route nationale n°

Route départementale n°

Voie communale n°

Hors agglomération

En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application:

+

Point de Repère (PR) routier de fin d'application:

+

Adresse Numéro:

6

Extension:

Nom de la voie:

RUE DU DUCUESCLIN

Code postal

85700

Localité:

SEVRESMOY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure: Oui

Non

Si oui indiquer la référence:

Description des travaux: REMPLACEMENT DE GOUTTIÈRE

Date prévue de début des travaux:

15 09 2025

Durée des travaux (en jours calendaires):

06

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires):

06

Date de début de réglementation:

15 09 2025

Restriction sur section courante

Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné: Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée: Par feux tricolores

Manuellement

Restriction de chaussée:

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Empiètement sur chaussée

largeur de voie maintenue

Suppression de voie

nombre de voie(s) supprimée(s)

1

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : HEMBERT Prénom : JOSUE
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : LA SAUANO NNIONN
Code postal 85600 Localité : LES HERBIONS Pays : FRANCE
Téléphone 06 87 49 74 50 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : SHRENOVE @ GMAIL.COM

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 10 09 2025 LES HERBIONS

Nom : HEMBERT Prénom : JOSUE Qualité :